

Règlement d'examen du brevet SSO d'assistante en prophylaxie OrTra Neuchâtel santé-social

Pour des facilités de lecture, seule la forme féminine est utilisée.

Généralités

Le règlement d'examen de l'OrTra Neuchâtel santé-social se base sur le règlement de la SSO concernant la formation complémentaire de l'assistante dentaire et le complète. Les différentes parties de l'examen et leur évaluation au cours de la formation sont présentées en détail.

Évaluation

Des notes de 1 à 6 sont attribuées, 6 étant la meilleure note.

Les notes de 4 et plus indiquent des performances suffisantes. Les notes inférieures à 4 désignent des prestations insuffisantes. Les notes autres que les demies-notes ne sont pas autorisées.

Examen intermédiaire

La note moyenne obtenue à l'examen intermédiaire (les notes après la virgule .25 et .75 sont autorisées) compte comme note d'expérience pour l'examen final, avec une pondération de 25%. L'examen intermédiaire se compose d'un examen clinique et d'un examen écrit. Les deux parties de l'examen doivent avoir obtenu au moins la note 4. Chaque partie d'examen peut être répétée une fois et coûte CHF 250.00. En cas de nouvelle note insuffisante, la formation complémentaire d'assistante en prophylaxie ne peut pas être poursuivie.

En cas d'interruption de la formation complémentaire, l'OrTra Neuchâtel santé-social rembourse 25% des frais de cours.

Examen final

L'examen final se compose d'une partie pratique et d'une partie théorique. L'examen pratique fait l'objet d'une double évaluation. La partie pratique est validée par une HD et la partie théorique par un médecin-dentiste. L'examen est considéré comme réussi si l'examen pratique et l'examen théorique sont tous deux suffisants. Les notes autres que les deminotes ne sont pas autorisées. En cas de note finale insuffisante, la partie insuffisante de l'examen doit être répétée et une taxe d'examen de CHF 250.00 est due.

OrTra / JDL



Calcul de la note finale :

Partie d'examen	Pondération
Partie pratique	Double
Connaissances théoriques	Simple
Examen intermédiaire	Simple

La note finale est calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues dans les différentes parties d'examen et est arrondie à deux décimales

Brevet SSO de formation complémentaire

Une fois l'examen terminé, les résultats sont transmis à la commission pour le perfectionnement des assistantes dentaires (CPAD) de la SSO - organe responsable de la formation complémentaire. L'OrTra Neuchâtel santé-social demande le brevet SSO de formation complémentaire après l'expiration du délai d'opposition pour toutes les candidates qui ont réussi l'examen final.

Aucun frais n'est perçu pour la délivrance du certificat.

Répétition de l'examen

Chaque partie de l'examen peut être répétée une fois. La partie pratique de l'examen final peut être répétée au plus tôt six mois après l'obtention du résultat de l'examen.

La partie théorique orale de l'examen final peut être répétée au plus tôt six semaines après réception du résultat de l'examen.

Les répétitions coûtent CHF 250.00.

Opposition et recours

Un recours contre le déroulement ou l'évaluation de l'examen final peut être déposé auprès de l'OrTra Neuchâtel santé-social dans les 14 jours suivant la réception du résultat de l'examen. L'opposition doit être envoyée e par courrier recommandé. Une opposition n'est recevable que si la note obtenue est inférieure à 4,0.

Si la candidate est lésée par la décision d'opposition, elle peut faire recours de cette décision auprès de la CPAD dans les 14 jours suivant la notification de ladite décision. Le recours doit être envoyée par courrier recommandé et motivée.

La CPAD entend la candidate et un représentant de l'OrTra Neuchâtel santé-social et prend une décision sur le recours en se basant sur cette audition. Cette décision est définitive.

L'opposition et le recours sont gratuits pour la candidate.

OrTra / JDL 2



Dr. med. dent Pawel Pazera

Sandrine Ambigapathy

Directeur technique de la formation

social

Directrice de l'OrTra Neuchâtel santé-

Claudia Jeanneret

Jeremy De Luigi

Responsable formation pratique

Responsable de formation

OrTra / JDL 3